

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des étudiants et étudiantes de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (AEEEEBSI)

**Lundi le 25 janvier 2021 à 11h00
Zoom [En Ligne]**

PRÉSENCES

Certificat en archivistique (3 membres)

Odile Trudeau-Richard, Marianne Roberge, Gabriel Côté

Certificat en gestion de l'information numérique (2 membres)

Dominique Farley, Caroline Robinson

D.E.S.S en Édition numérique (1 membre)

Viviane Côté-Martin

Maîtrise en sciences de l'information (15 membres)

Marie-Ève Benoit, Coralie Barey-Caron, Carolane Dubé, Félix Lapointe, Camille Demers, Frédéric Mercier, Martine Martel, Joanie Lacas, Andréanne Gagné, Jessica Buckingham, Ariane Labelle, Virginie Houde, Gregory Sides, Jolaine Marcotte-Naud, Marc-André Ouellette.

Doctorat en sciences de l'information (1 membre)

Shahrazad Rahmé

Secrétaire d'assemblée

Coralie Barey-Caron

Président ou présidente d'assemblée

Grégoire René

Ordre du jour adopté.

1. Ouverture de la séance
 1. Élection du présidium
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du PV de l'AG du 30 septembre 2020
2. Élections
 1. Présentation des bilans de l'exécutif 2020
 2. Élections des exécutant-e-s
 1. Coordonnatrice ou coordonnateur général-e
 2. Secrétaire général-e
 3. Trésorier ou trésorière
 4. Coordonnateur ou coordonnatrice à la vie départementale cycles supérieurs
 5. Coordonnateur ou coordonnatrice aux affaires externes
 6. Coordonnateur ou coordonnatrice aux communications
 7. Coordonnateur ou coordonnatrice aux affaires socioculturelles
 3. Comités
 1. CASC
 2. La Référence
 3. Délégué AAQ
3. Prises de position
4. Varia
 1. Budget alloué au projet Saint-Sulpice
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Le quorum est observé à 11h22 avec 21 membres présents.

Coralie Barey-Caron propose l'ouverture de la séance à 11h23. Marianne Roberge appuie.

1.1 Élection du présidium

Coralie Barey-Caron propose Grégoire René comme président d'assemblée. Martine Martel appuie.

Marie-Ève Benoit propose Coralie Barey-Caron comme secrétaire d'assemblée. Martine Martel appuie.

Adoptés à l'unanimité.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Félix Lapointe propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'envoyé aux membres dans la convocation.

Odile Trudeau-Richard appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de l'AG du 30 septembre 2020.

Marie-Ève Benoit propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale tel qu'envoyé dans la convocation. Caroline Robinson appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

2. Élections

2.1 Présentation du bilan de l'exécutif 2020

Les différents membres présents présentent sommairement le bilan de l'année, grandement teintée par la pandémie. Coralie a résumé le bilan des exécutantes absentes.

Marianne Roberge propose l'adoption du bilan. Félix Lapointe appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Élections des exécutant-e-s

Coralie Barey-Caron propose que chaque candidat ait 45 secondes pour se présenter, puis qu'un maximum de trois questions soit posé à chacun des candidats. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

[À noter qu'à partir de ce point dans le PV, tout élément entre crochets suit la question-privilège invoquée par Viviane Côté-Martin entre les points 3 et 4 de l'ordre du jour]

2.2.1 Coordonnateur ou coordonnatrice général-e

Aucune mise en candidature.

[Carolane Dubé présente le poste: « c'est un poste intéressant, puisque vous représentez l'asso. Ça permet beaucoup de réseautage et d'être en contact avec les différentes instances du département. Ça paraît beaucoup, mais ce ne l'est pas tant, et vous travaillez avec une équipe de feu. Personne n'est laissé tout seul. N'ayez pas peur de vous présenter. »

Carolane propose Camille Demers comme coordonnatrice générale. Camille Demers accepte la nomination.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

Camille Demers se présente: étudiante de première année à la maîtrise. Elle avait parlé dans les dernières semaines avec Carolane Dubé du poste de coordonnatrice, mais elle avait un peu peur de se présenter. Elle est prête à relever le défi et pense que ce serait dommage qu'il n'y ait personne pour occuper le poste.

Il n'y a pas de question.

Il n'y a pas de demande de vote.

Camille Demers est élue à l'unanimité.]

2..2.2 Secrétaire général-e

Aucune mise en candidature.

[Coralie Bary-Caron présente brièvement le rôle, comme quoi c'est un rôle touche-à-tout et qui consiste à faire de la gestion documentaire.

Carolane Dubé propose Frédéric Mercier comme secrétaire générale. Frédéric Mercier refuse. La proposition est irrecevable.

Carolane Dubé propose Virginie Houde comme secrétaire générale. Après quelques hésitations et un temps supplémentaire de réflexion, Virginie Houde accepte la nomination.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature.

Virginie Houde se présente : étudiante en maîtrise, elle dit qu'elle va apprendre et qu'elle est curieuse par rapport au fonctionnement d'une association étudiante.

Il n'y a pas de question.

Il n'y a pas de demande de vote.

Virginie Houde est élue à l'unanimité.]

2.2.3 Trésorier ou trésorière

Aucune mise en candidature.

[Félix Dubé présente le poste de trésorier-trésorière : « Ça peut faire peur au début, mais il y a plein de formations et outils qui sont accessibles. Donc pas que pour quelqu'un qui veut être comptable. Ce n'est pas trop compliqué, avec Excel. » Il a aimé faire son travail et espère que quelqu'un va prendre le rôle.

En premier lieu, aucune candidature ne fut donnée. Puis, après avoir passé les autres postes en élections et avoir fait un dernier appel aux candidatures, Frédéric Mercier a pris la parole.

Frédéric Mercier propose sa candidature au poste de trésorière.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature. Frédéric Mercier se présente : en première année de maîtrise, elle fait également partie du comité du GESLA. Elle ne connaît pas trop les procédures d'association étudiante et la trésorerie, mais elle est prête à essayer et aider l'AEEEEBSI. Elle trouve qu'il est important qu'il y ait quelqu'un pour endosser les responsabilités de la trésorerie.

Il n'y a pas de question.

Il n'y a pas de demande de vote.

Frédéric Mercier est élue à l'unanimité.]

2.2.4 Coordonnateur ou coordonnatrice à la vie départementale des cycles supérieurs

Aucune mise en candidature.

[Le président d'assemblée lit la description du poste selon la charte de l'AEEEEBSI.

Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.2.5 Coordonnateur ou coordonnatrice aux affaires externes

Aucune mise en candidature.

[Gabriel Côté présente rapidement le poste, en disant que c'est un poste très politique qu'il a beaucoup aimé. C'est intimidant au premier regard, mais on y est bien entouré avec les autres membres d'associations étudiantes qui participent aux instances de la FAÉCUM.

Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.2.6 Coordonnateur ou coordonnatrice aux communications

Aucune mise en candidature.

[Le président d'assemblée lit la description du poste selon la charte de l'AEEEEBSI.

Carolane Dubé propose Joanie Lacas au poste de coordonnatrice aux communications. Joanie Lacas refuse.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.2.7 Coordonnateur ou coordonnatrice aux affaires socioculturelles

Aucune mise en candidature.

[Marie-Ève Benoit présente rapidement le poste : elle-même n'avait pas vraiment d'expérience dans le milieu associatif avant ni en gestion de vie socioculturelle, mais avec les autres coordonnateurs à la vie étudiante des autres associations présents lors des CVE de la FAÉCUM, elle était bien entourée et soutenue dans son mandat. « On est en contact avec tout le monde et on a un impact concret sur la santé mentale et la vie étudiante des membres ». Elle indique également qu'avec le CASC, la personne à ce poste n'est pas du tout seule, et elle espère que quelqu'un se présentera, car ça en vaut la peine.

[Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.3. Comités

2.3.1 CASC

Aucune mise en candidature.

[Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.3.2 La Référence

Aucune mise en candidature.

[Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

2.3.3 Délégué AAQ

Aucune mise en candidature.

[Il n'y a pas de mise en candidature : le poste reste vacant.]

3. Positions de l'AEEEBSI.

Les propositions de prises de position 3.1 à 3.3 furent présentées et proposées par Coralie Barey-Caron. La proposition 3.4 fut présentée et proposée par Viviane Côté-Martin.

3.1 Position au sujet de la télésurveillance des évaluations

Coralie Barey-Caron propose...

Considérant que la télésurveillance des évaluations est une méthode intrusive et qu'elle soulève des enjeux de droits à la vie privée et à la confidentialité numérique, de santé mentale et d'inégalités concernant le matériel informatique et l'accès à Internet.

Que l'AEEEBSI soutienne la FAÉCUM dans ses négociations pour que l'Université de Montréal n'ait recours à la télésurveillance des évaluations que dans l'optique de répondre aux besoins des membres de la communauté étudiante et en s'assurant que :

- *Un-e étudiant-e ait toujours le droit de refuser de participer à une évaluation télésurveillée, et ce, sans préjudice;*

- *L'Université de Montréal ait recours à des méthodes d'évaluation alternatives limitant la possibilité de plagiat plutôt qu'à un logiciel de télésurveillance;*
- *L'utilisation de la télésurveillance employée pour surveiller une évaluation respecte les droits étudiants, dont le droit à la vie privée, le droit à l'image et le droit à la protection des données personnelles;*
- *Les modalités relatives aux méthodes de surveillance des évaluations fassent obligatoirement partie du plan de cours;*
- *Le matériel informatique adéquat soit rendu disponible sans frais pour les étudiant-es souhaitant participer à une évaluation télésurveillée.*

Camille Demers appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Position concernant les huis clos de la FAÉCUM

Coralie Barey-Caron propose...

Considérant que l'AEEEEBSI s'est auparavant positionnée contre les rapports d'autorité à la FAÉCUM et déplore le caractère antidémocratique de la FAÉCUM (position adoptée le 2012-05-29 dans le cahier des charges) et s'est positionnée pour un accès transparent aux procès-verbaux de la FAÉCUM (position adoptée le 2012-03-30).

Considérant que l'accès à l'information se situe au cœur des valeurs des membres de l'AEEEEBSI, alors que le huis clos sert à empêcher la diffusion de certaines informations dont la publicisation pourrait nuire à la fédération. Considérant qu'entrer en huis clos force les délégué-es à ranger tout appareil de communication lorsqu'ils reçoivent certains documents, et des membres du bureau exécutif surveillent les délégué-es pour s'assurer qu'ils et elles ne communiquent pas d'information à l'extérieur.

Que l'AEEEEBSI se positionne contre les huis clos de la FAÉCUM et pour le retrait de la règle du huis clos aux règlements généraux.

Que les représentant-es de l'AEEEEBSI présent-es lors des instances de la FAÉCUM votent contre l'ouverture d'un huis clos lorsque ledit huis clos est demandé par la FAÉCUM.

Frédéric Mercier appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Position concernant les enjeux de l'environnement

Coralie Barey-Caron propose...

Considérant que les membres de l'AEEEBSI ont participé à la marche pour le climat du 27 septembre 2019 et considérant que l'IFLA se veut partenaire de l'agenda 2030 de l'ONU en matière d'objectifs de développement durable, il est tout à fait légitime et naturel que l'AEEEBSI soit en faveur d'une transition écologique et d'actions ayant le but de lutter contre la crise du climat.

Considérant le manque d'une telle position officielle dans le cahier des positions de l'AEEEBSI et que cette position permettrait aux représentant-es de l'AEEEBSI aux instances de plusieurs organisations (FAÉCUM, EBSI, AAQ, ABPQ, FMD...) de soutenir les actions en faveur du climat et de l'écologie.

Que l'AEEEBSI soit en faveur des actions en faveur du climat et d'une transition écologique et que si nécessaire, l'AEEEBSI présente à ses membres les occasions de lutter pour le climat ou d'autres positions à prendre concernant des enjeux précis de l'environnement et les soumette au vote de l'assemblée générale.

Marianne Roberge appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Position pour une assemblée de dissolution de la FAÉCUM

Viviane Côté-Martin propose...

Considérant la position [2012-03-30] de l'AEEEBSI, qui demande « une disposition plus égalitaire de la salle » lors des instances de la FAÉCUM « afin d'éviter les rapports d'autorité dont pourraient jouir certain-e-s administrateur-trices ou exécutant-e-s » et qui « déplore le caractère antidémocratique de la FAÉCUM » tout en s'engageant à « se positionner en faveur de toutes propositions qui réaffirmeraient le caractère démocratique de ces instances ».

Considérant la position [2012-05-29] de l'AEEEBSI, qui demande « de faire pression sur la FAÉCUM » afin qu'elle rende les procès-verbaux disponibles « dans un délai raisonnable » et qui réaffirme que « l'accès à l'information se situe au cœur des valeurs des membres de l'AEEEBSI ».

Considérant que neuf ans après leur adoption, peu de progrès a été fait sur ces enjeux et que de nombreux autres problèmes existent avec la FAÉCUM à propos desquels l'AEEEBSI n'a pas encore pris position;

Considérant la difficulté de réformer les Règlements généraux de la FAÉCUM;

Considérant que le bureau exécutif de la FAÉCUM dénature certains des mandats votés en Conseil central;

Considérant que la structure hiérarchique de la FAÉCUM entraîne un manque de redevabilité de son bureau exécutif envers les membres qu'il représente;

Considérant que la charge de travail grandissante des membres du conseil exécutif pourrait être réduite si on modifiait la structure de la FAÉCUM, rendant les postes sur celui-ci plus attrayants pour les personnes à l'intersection d'une ou de plusieurs oppressions;

Considérant qu'une assemblée de dissolution est le véhicule adéquat pour faire entendre des critiques constructives sur le fonctionnement de la FAÉCUM;

Que l'AEEEBSI signe une potentielle pétition pour permettre la tenue d'une assemblée de dissolution de la FAÉCUM;

Que l'AEEEBSI délègue un-e ou plusieurs membres aux réunions de préparation à cette assemblée de dissolution potentielle;

Que l'AEEEBSI informe ses membres lorsqu'une procédure de dissolution sera enclenchée et qu'elle les consulte à propos de ladite dissolution en exposant les pour et les contre d'une dissolution.

Que l'AEEEBSI se dote de davantage de positions afin de dicter ce à quoi la fédération étudiante udemienne idéale devrait ressembler selon ses membres.

Martine Martel appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

Question-privilège

Viviane Côté-Martin propose un retour au point 2 « Élections ».

Un vote est tenu.

Adoptée à l'unanimité.

4. Varia.

4.1 Budget alloué au projet Saint-Sulpice

Coralie Bary-Caron explique qu'à la dernière assemblée, une enveloppe budgétaire dédiée à un don à une OSBL avait été attribuée au projet Saint-Sulpice de la BANQ. Or, considérant que le projet n'aura pas lieu et que le don n'a pas encore été fait, la décision de l'ancienne assemblée générale est devenue caduque et il faut réattribuer l'enveloppe budgétaire de 500\$.

On ouvre les discussions.

Marie-Ève Benoit propose qu'on change le titre de cette enveloppe budgétaire dans le budget pour qu'il soit générique, non attribué à un organisme particulier, pour laisser à la discrétion du CE arrivant le choix de l'organisme. Marianne Roberge appuie.

Félix Lapointe prend un tour de parole et indique que le titre de cette enveloppe budgétaire est déjà générique et que l'assemblée générale précédente avait simplement précisé l'OSBL à laquelle faire le don.

La proposition est irrecevable.

Coralie Barey-Caron propose qu'on attribue l'enveloppe budgétaire de don à une OSBL au programme La Lecture en cadeau de la Fondation pour l'alphabétisation. (Voir : <https://www.fondationalphabetisation.org/nos-programmes/lecture-en-cadeau/> pour plus de détails sur le programme). Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion ou d'amendement.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

5. Levée de l'assemblée.

Coralie Barey-Caron propose la fermeture de la séance à 12h34. Félix Lapointe appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité. L'assemblée est levée à 12h35.

Les nouvelles élues sont restées quelques minutes de plus pour prendre leurs coordonnées afin de prévoir la transition du conseil exécutif.